

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Conseil municipal du vendredi 9 janvier 2026

Convocation du 05/01/2026

Le vendredi 9 janvier 2026 à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire, sous la présence de Madame Myriam Morand, maire.

Etaient présents : Mmes Thimond Martine, Lemaire Brigitte et Leroy Aurore, et Mrs Tessier Jean-Pierre, Guillaut Jérôme et Lemaire Dominique.

Absent excusé : M.Segouin Christophe, pouvoir donné à M. Tessier Jean-Pierre.

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance adopté à l'unanimité, il est passé comme suit à l'ordre du jour : Madame Leroy Aurore est nommée secrétaire de séance.

1. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Perche Émeraude :

La Communauté de Communes du Perche Emeraude a validé une proposition de modification de ses statuts.

Cette modification vise à permettre à la Communauté de communes de déléguer, en matière de transports, à la région Pays de La Loire, une partie de la compétence qui lui a été transférée par ses communes membres : le transport à la demande sur le ressort territorial.

En effet, la Région Pays de la Loire engage une refonte de son offre de Transport à la Demande (TAD), avec pour objectif une meilleure couverture territoriale à coûts maîtrisés. Cette évolution s'inscrit dans une volonté de rationalisation et de mutualisation des moyens, en partenariat avec les EPCI.

Objectifs :

- Cibler les trajets de rabattement vers le réseau Aléop (ferroviaire ou routier).
- Assurer une desserte depuis chaque commune rurale vers un ou plusieurs points d'arrêt de rabattement
- Fonctionnement du lundi au vendredi, de 7h à 19h,

Points d'arrêt C2 identifiés pour la Communauté de Communes du Perche Emeraude :

- 8 points de rabattement sont prévus : Beillé, Connerré, La Ferté Bernard (Gare et Place de la République), Le Luart, Tuffé, Vibraye. Un point C2 a été ajouté à Montmirail sur demande de la Communauté de Communes (dérogation demandée et accordée).

Financement du service :

Le financement repose sur deux volets :

- Part régionale (socle) :
 - o Priorité donnée aux trajets de rabattement vers le réseau Aléop ;
 - o Attribution d'une enveloppe annuelle à chaque EPCI, calculée selon le nombre d'habitants, la densité de population, le niveau de desserte en lignes régulières (TER et cars interurbains).

- Pour la CC Perche Emeraude, l'enveloppe régionale prévisionnelle est de 80 976 €, correspondant à environ 40 488 km de service par an. Elle couvre les 8 points C2 identifiés.
- Part EPCI (volontaire) :
 - L'EPCI peut choisir de cofinancer des trajets de proximité, au-delà de l'offre régionale.

Ce cofinancement permet d'élargir les possibilités de déplacement pour les usagers.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque commune membre doit se prononcer sur ces modifications dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération communautaire.

Chaque conseiller municipal précise avoir pris connaissance des documents relatifs à cette modification des statuts de la CDC et l'approuve à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

2. DETR 2026 :

Le dossier de demande de DETR doit être déposé avant le 31/01/2026. Le conseil municipal autorise Madame Morand à déposer cette demande de subvention.

Adopté à l'unanimité

3. Subvention exceptionnelle APESES SIVOS DES ÉCOLIERS :

Un voyage scolaire est prévu début mars 2026 afin d'emmener les élèves des classes CE et CM aux Eyzies (Dordogne).

Pour cette année, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 50 € / enfant directement aux familles concernées par ce voyage. Cette aide sera octroyée après le voyage scolaire par demande des familles et sur présentation des pièces demandées.

Adopté à l'unanimité

4. Information contrat de dératisation :

Madame Morand informe le conseil municipal qu'un devis a été fait auprès d'une société locale pour effectuer la dératisation/désinsectisation sur la commune.

La municipalité n'est pas opposée à changer d'intervenant au vu de la différence de prix.

5. Information transfert compétence eau-assainissement :

La Communauté de Commune a indiqué lors de la dernière conférence des maires qu'ils ne prenaient pas la compétence eau-assainissement.

6. Information sur le dossier AAB Bertrand Assainissement rue de l'église :

Suite au dernier conseil municipal, Madame Morand a contacté la société AAB pour avoir plus d'éléments sur cette discordance d'avis. Voici ce qu'il a indiqué : le réseau principal appartient à la commune ainsi que le regard de branchement. Toutefois, le branchement effectué entre la maison et le regard de branchement est du domaine privé. Le tuyau est décalé sous le trottoir mais avant le regard de branchement. La facture de Novembre d'AAB est bien à la charge des personnes ainsi que les travaux de réparation.

Les propriétaires déclarent n'avoir jamais eu de problèmes depuis le raccordement de la maison au tout à l'égout, il y a environ 50 ans, et que ses problèmes sont arrivés il y a 2 ans et demi, après les travaux de réfection des trottoirs (qui datent du +4ans). La municipalité

demande à ce qu'ils contactent leur assurance et la société qui a réalisé les travaux.

7. Bulletin municipal

Les bulletins municipaux étant imprimés et arrivés à la mairie, les conseillers municipaux feront la distribution dans les boîtes aux lettres des Grézeois. La distribution se fera dans les jours à venir. Nous remercions Martine Thimond pour la rédaction de ce bulletin.

8. Vœux de la municipalité :

Ils auront lieu le samedi 17 janvier à 17h à la salle des fêtes. Madame Morand s'occupe de commander les galettes et le cidre.

9. Point sur les finances :

Madame Morand fait part au conseil municipal du montant de la Trésorerie de la Commune arrêté au 09/01/2026 qui s'élève à 160 765,40 € en attente de subventions et des dernières recettes.

10. Questions diverses :

- Panne de chaudière à la mairie depuis Noël

L'entreprise Chaillou a été contactée entre Noël et le jour de l'an mais impossible de commander les pièces et ensuite pas de livraisons à cause des intempéries.

Le chauffage n'est revenu à la mairie qu'à partir du vendredi 9 janvier (mais l'accélérateur doit être changé car il ne fonctionne plus). Toutefois à la salle des fêtes car les canalisations situées dans le plafond de la salle des fêtes ont gelé et cassé. La Municipalité espère être réparée le plus vite possible pour permettre aux enfants de revenir manger à la salle (ils sont actuellement à la salle Adrien MARTIN) et pouvoir assurer les locations.

- SIVOS

Jérôme Guillaut nous informe de la démission d'un agent au sein du SIVOS qui aidé sur l'école de St Jean-des-Échelles ainsi qu'à la garderie.

Ils ont reçu une dizaine de propositions pour reprendre son poste, une jeune fille de la Ferté a été retenue et sera en période d'essai d'un mois avant une embauche pour 15h/semaine.

- GIDON

Jérôme Guillaut nous informe que 5 cages pour piéger les ragondins sont à disposition de la commune. Si des personnes sont intéressées pour relever les pièges, ils peuvent se faire connaître auprès de la mairie.

- L'élagage Chéron devrait intervenir sur la commune autour du 20 janvier.

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le vendredi 06 février 2026.